Initiales du maire

5004

Initiales du sec.-trés.

Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 02 mai 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Valcourt, tenue au 9040-B, rue de la Montagne, Valcourt (Québec) le 02 mai 2016, à 19h00 sous la présidence de monsieur Patrice Desmarais, maire de la municipalité du Canton de Valcourt;

Et à laquelle sont présents :

Réjean Duchesneau	Siège 1	Mario Gagné	Siège 2
Gilles Allain	Siège 3	Gaétane Lafrance	Siège 4
Bertrand Bombardier	Siège 5	Michel Daigneault	Siège 6

Assiste également à la réunion, la directrice générale, madame Sylvie Courtemanche qui agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCE

Monsieur le maire, Patrice Desmarais, souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les membres à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Valcourt.

Madame la secrétaire note la présence des conseillers.

La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par monsieur le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement tenue.

066-2016-05-02

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire, lequel a été lu à haute voix par madame la secrétaire à la demande de monsieur le maire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER:

QUE l'ordre du jour proposé aux membres du conseil soit accepté tel que lu, présenté et modifié le tout selon le libellé suivant;

PROPOSITION ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2016
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 avril 2016
5. Rapport d'activités des comités et rapport du maire
6. Première période de questions
7. Administration:
   - 7.1 Adoption des comptes à payer au 02 mai 2016, ratification des comptes et des salaires payés durant le mois précédent cette séance
   - 7.2 Dépôt de la correspondance
   - 7.3 Dépôt des états financiers audités
   - 7.4 Soumission aménagement du parc municipal
   - 7.5 Soumission débitmètre
   - 7.6 Soumission réparation asphalte 9032, de la Montagne
   - 7.7 Mandat Ulys Collectif Inc. pour l'élaboration d'un plan et devis des rénovations de l'édifice communautaire (5583, chemin de l'Aéroport)
   - 7.8 Mandat Expair Environnement pour inspection du bâtiment de l'édifice communautaire (5583. Chemin de l'Aéroport)
   - 7.9 Dérogation mineure pour le 2 296 403

7.10 Modification résolution numéro 041-2016-03-07- Demande CPTAQ pour le lot 1 825 989
7.11 Remplacement d'un ponceau sur le Rang 2
7.12 Inscription de formation Gaétane Lafrance (conseillère) – Agir en tant qu'élu pour assurer le développement de sa communauté
7.13 Inscription formation directrice générale- L'ABC du guide de l'employeur
7.14 Demande d'appui financier des Scouts de Valcourt et région
7.15 Demande de commandite pour le Gala Méritas de l'école secondaire l'Odyssée
7.16 Tournoi de golf Odyssée/Chanterelle
7.17 Tournoi de golf des Mai (t) res
7.18 Signature de l'entente pour la dévire de la rue Tétreault pour l'année 2017

8. Règlements :
8.1 Adoption du règlement 201-04 modifiant le règlement de lotissement numéro 201
8.2 Adoption du règlement 377-2016 (modifiant le règlement 346-2009 concernant la taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1)

9. Deuxième période de questions
10. Varia
11. Levée de la séance

067-2016-05-02 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2016**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2016 soit accepté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

068-2016-05-02 **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2016**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 avril 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 avril 2016 soit accepté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

5. RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMITÉS ET DU MAIRE

RAPPORTS DES COMITÉS :
Chacun des responsables des divers comités permanents institués au sein du conseil de la municipalité du Canton de Valcourt est appelé à tour de rôle à donner lecture ou à résumer sommairement les activités de ceux-ci, s'il y a lieu:

Réjean Duchesneau (siège 1)	• Chambre de commerce, Rencontre putrescibles
Mario Gagné (siège 2)	• Comité embellissement
Gilles Allain (siège 3)	• Rencontre putrescibles, Trans-Appel. Voirie
Gaétane Lafrance (siège 4)	• Comité embellissement
Bertrand Bombardier (siège 5)	• Rencontre putrescibles, CPIVR
Michel Daigneault (siège 6)	• Rencontre putrescibles, Voirie

RAPPORT DU MAIRE

- Remise d'une liste des rencontres du dernier mois

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire s'enquiert auprès des observateurs présents pour savoir qui d'entre eux souhaitent se faire entendre par le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt.

Aucune question n'est posée à cette période de questions.

7. ADMINISTRATION

069-2016-05-02

7.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 02 MAI 2016, RATIFICATION DES COMPTES ET DES SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS PRÉCÉDENT CETTE SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE:

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #201600152 à #201600186 pour les comptes à payer au 02 mai 2016, totalisant 78 313.09$;

QUE les chèques #201600142 à #201600151 émis pour les comptes payés durant le mois précédent cette séance, totalisant 15 251.63$, soient ratifiés;

QUE les dépôts directs émis pour les salaires du mois précédent cette séance, totalisant 10 303.57$, soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles pour ces fins.

PROPOSITION ADOPTÉE

070-2016-05-02

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la municipalité pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

PROPOSITION ADOPTÉE

7.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Conformément à l'article 176.1, la secrétaire-trésorière dépose le rapport financier 2015 ainsi que le rapport du vérificateur externe 2015.

071-2016-05-02 **7.4 SOUMISSION AMÉNAGEMENT PARC MUNICIPAL**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'aménagement d'un parc municipal reliant les rues Montcalm et Champlain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE:

D' accepter la soumission d'Eskair Aménagement du 14 avril 2016, au montant de 19 885$ (avant les taxes applicables) pour les travaux d'aménagement du parc municipal.

PROPOSITION ADOPTÉE

072-2016-05-02 **7.5 SOUMISSION ACHAT DÉBIMÈTRE**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le remplacement du débitmètre situé sur la conduite desservant le parc industriel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

D' accepter la soumission S-3604592 fournie par Les Contrôles Provan Associés Inc. au montant de 3889.00$ (avant les taxes applicables) pour l'achat d'un débitmètre magnétique série M-2000.

PROPOSITION ADOPTÉE

073-2016-05-02 **7.6 SOUMISSION RÉPARATION ASPHALTE AU 9032, DE LA MONTAGNE**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de réparation d'asphalte en face du 9032, de la Montagne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN:

D' accepter la soumission fournie par Asphalte Gazaille Inc. pour les travaux de réparation d'asphalte en face du 9032, de la Montagne, au montant de 1 700.00$ (avant les taxes applicables).

PROPOSITION ADOPTÉE

074-2016-05-02 **7.7 MANDAT ULYS COLLECTIF INC.**
PLANS ET DEVIS AMÉNAGEMENT ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QU' une soumission a été demandée pour la préparation des plans et devis de l'édifice communautaire situé au 5583, chemin de l'Aéroport;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN:

D' accepter la soumission d'Ulys Collectif Inc. pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement de l'édifice communautaire situé au 5583, chemin de l'Aéroport, fournie en date du 27 avril 2016 au montant de 19 600$ (avant les taxes applicables).

PROPOSITION ADOPTÉE

7.8 Reporté à une séance ultérieure

075-2016-05-02 **7.9 DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 2 296 403 (MARGE DE RECUL AVANT)**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié une demande de dérogation mineure pour le 1312, Champlain, soit le lot 2 296 403 afin de rendre conforme la présence du bâtiment principal dans la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant est de 7,54 mètres au lieu de 8,0 mètres telle que stipulé à l'article 7.10 de la grille des normes à l'implantation des bâtiments par zone du règlement de zonage numéro 200;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement peut causer un préjudice à la personne qui en fait la demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

QUE le conseil municipal entérine les recommandations du CCU en acceptant une marge de recul avant de 7,54 mètres au lieu de 8,0 mètres telle que stipulé à l'article 7.10 du règlement de zonage numéro 200, pour le bâtiment principal du lot 2 296 403.

PROPOSITION ADOPTÉE

076-2016-05-02 **7.10 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 041-2016-03-07 CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR LE LOT 1 825 989**

ATTENDU QUE la résolution numéro 041-2016-03-07 soit modifiée afin de répondre à la lettre reçue de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du 21 avril dernier pour le dossier 411706;

ATTENDU QUE certaines précisions doivent être ajoutées à la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ dans le but d'utiliser la superficie résidentielle du lot 1 825 989 pour faire un Gîte touristique (Bed and Breakfast);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT:

QUE les précisions suivantes soient incluses dans la résolution d'appui à la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation de la superficie résidentielle du lot 1 825 989 pour faire un Gîte touristique:

1. la définition de Gîte touristique (bed and breakfast) est la suivante:

   - Établissement exploité par des personnes dans leur résidence ou les dépendances de celles-ci, qui offre en location au public un maximum de cinq (5) chambres, et le service de petit déjeuner inclus dans le prix de la location.

2. l'usage Gîte touristique (bed and breakfast) est permis dans toutes les zones de la municipalité, autant dans la zone agricole que dans la zone blanche (périmètre d'urbanisation);

3. il existe d'autres espaces à l'extérieur de la zone agricole pour ce genre d'usage, toutefois cet usage sera fait à l'intérieur de la résidence actuelle, donc difficilement déplaçable dans une autre résidence.

PROPOSITION ADOPTÉE

077-2016-05-02 **7.11 REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE RANG 2**

ATTENDU QU' une soumission a été demandée pour le remplacement d'un ponceau sur le Rang 2;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN:

D' accepter la soumission fournie par Léon Bombardier Inc, au montant de 8 950$ (avant les taxes applicables) pour le remplacement d'un ponceau situé sur le Rang 2 par un ponceau de 50 pieds en plastique, location des plaques vibrantes en sus.

PROPOSITION ADOPTÉE

078-2016-05-02 **7.12 FORMATION AGIR EN TANT QU'ÉLU POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE SA COMMUNAUTÉ**

ATTENDU QU' une formation est organisée par la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) intitulée Agir en tant qu'élu pour assurer le développement de sa communauté, le 10 septembre 2016 prochain à Roxton Falls;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

D' autoriser madame la conseillère Gaétane Lafrance à participer à la formation intitulée Agir en tant qu'élu pour assurer le développement de sa communauté, le 10 septembre 2016 prochain à Roxton Falls;

QUE les frais d'inscription de 265.00$ (avant les taxes applicables) soient à la charge de la municipalité et que le remboursement des frais de déplacement soit fait en respect de la politique en vigueur.

PROPOSITION ADOPTÉE

079-2016-05-02 **7.13 FORMATION «L'ABC DU GUIDE DE L'EMPLOYEUR»**

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) organise une formation intitulée L'ABC du guide de l'employeur, le 22 septembre 2016 à Sherbrooke;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ:

D' autoriser la participation de madame Sylvie Courtemanche, directrice générale, à la formation offerte l'ADMQ le 22 septembre 2016 à Sherbrooke;

QUE les frais d'inscription de 295.00$ (avant les taxes applicables) soient à la charge de la municipalité et que le remboursement des frais de déplacement soit fait en respect de la politique en vigueur.

PROPOSITION ADOPTÉE

080-2016-05-02 **7.14 DEMANDE D'APPUI FINANCIER DES SCOUTS DE VALCOURT ET RÉGION**

ATTENDU QU' une demande d'appui financier est adressée à la municipalité par les Scouts de Valcourt et région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER:

QUE la municipalité du Canton de Valcourt acquiesce à la demande formulée par les Scouts de Valcourt et région en leur offrant une aide financière au montant de 100$.

PROPOSITION ADOPTÉE

081-2016-05-02 **7.15 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ÉCOLE L'ODYSSÉE DE VALCOURT**

ATTENDU QUE le comité de financement de l'école secondaire l'Odyssée de Valcourt sollicite la municipalité pour un appui financier pour l'organisation d'un Gala Méritas;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN:

QUE la municipalité du Canton de Valcourt acquiesce à la demande formulée par l'école secondaire L'Odyssée de Valcourt en leur offrant une aide financière au montant de 100$ pour le Gala Méritas 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE

082-2016-05-02 **7.16 TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DES ÉCOLES L'ODYSÉE ET LA CHANTERELLE**

ATTENDU QU' un tournoi de golf est organisé par l'École l'Odyssée de Valcourt de concert avec la Fondation de la Chanterelle, le 11 juin prochain au Club de Golf de Valcourt;

ATTENDU QUE les profits engendrés par cette activité serviront à bonifier les activités étudiantes principalement au niveau des activités sportives et culturelles des écoles l'Odyssée et La Chanterelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt autorise la participation de deux membres du conseil au tournoi de golf des écoles l'Odyssée et la Chanterelle qui se tiendra le 11 juin prochain afin d'y représenter la municipalité pour une dépense autorisée de 110$.

PROPOSITION ADOPTÉE

083-2016-05-02 **7.17 TOURNOI DE GOLF DES MAIRES DE LA RÉGION DE VALCOURT AU PROFIT DE LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE DE VALCOURT**

ATTENDU QU' un tournoi de golf des maires est organisé le vendredi 03 juin prochain au profit de la Maison des Jeunes L'Initiative, au Club de Golf de Valcourt;

ATTENDU QUE le coût est de 375$ pour un trio (golf, voiturette et souper);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE:

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt autorise la participation de trois (3) membres du conseil au tournoi de golf des maires de la région de Valcourt qui se tiendra le 03 juin prochain afin d'y représenter la municipalité pour une dépense autorisée de 375$.

PROPOSITION ADOPTÉE

084-2016-05-02 **7.18 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PLATEAU DE TOURNAGE SUR LA RUE TÉTREAULT**

ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler l'entente conclue avec monsieur Pierre Cadorette pour l'utilisation de son entrée privée comme plateau de tournage sur la rue Tétreault;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER:

QUE monsieur le maire, Patrice DESMARAIS, et madame la directrice générale, Sylvie COURTEMANCHE, soient par les présentes autorisés à signer le renouvellement de l'entente avec monsieur Pierre CADORETTE relativement au plateau de tournage créé à même l'entrée de sa propriété située au 5360, rue Tétreault pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2017.

PROPOSITION ADOPTÉE

8. RÈGLEMENTS

085-2016-05-02 **8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 201-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 201**

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Valcourt applique sur son territoire un règlement de lotissement auquel il apparaît nécessaire d'apporter des modifications et que pour ce faire un second projet de règlement 201-04 a été adopté lors de la séance tenue le 04 avril 2016;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un règlement afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

D' adopter par la présente le règlement de lotissement numéro 201-04 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE le règlement 201-04 ne modifie aucune disposition contenue au second projet de règlement 201-04.

PROPOSITION ADOPTÉE

086-2016-05-02 **8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 377-2016 (MODIFIANT LE RÈGLEMENT 346-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1)**

ATTENDU QUE le règlement du Gouvernement du Québec modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 a été publié à la Gazette officielle du Québec du 09 mars 2016 et qu'il prévoit une augmentation de la taxe , passant de 0.40$ à 0.46$ par mois à compter du 01 août 2016;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement municipal numéro 346-2009 afin de le rendre conforme à celui du gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 l'article 2 du Règlement numéro 346-2009 est remplacé par le suivant:

2. À compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique un taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, 0,46$ par mois par numéro de téléphone ou, dans les cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 2 le présent règlement entre en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

PROPOSITION ADOPTÉE

Initiales du maire

5013

Initiales du sec.-trés.

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire s'enquiert auprès des observateurs présents pour savoir qui d'entre eux souhaitent se faire entendre par le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt.

- Une demande est faite relativement à la période d'épandage de l'abat-poussière.
- Des discussions sont faites relativement au développement industriel.

10. VARIA Aucun ajout

087-2016-05-02 **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉSOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, MADAME LA CONSEILLÈRE, GAÉTANE LAFRANCE PROPOSE LA LEVÉE DE LA SÉANCE À 20H55.

Je soussignée, Sylvie Courtemanche, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Patrice Desmarais, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.

X

Sylvie Courtemanche
Directrice générale et secrétaire-trésorière

X

Patrice Desmarais
Maire